

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2015

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le douze mai deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix huit mai deux mille quinze, à dix-neuf heures.

### ORDRE DU JOUR :

#### Administration générale

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 20 avril 2015
2. Délégations d'attribution et procédures internes en matière de commande publique

#### Travaux

3. Information sur le choix du maître d'œuvre pour la construction d'une halle en centre-bourg
4. Groupement de commande pour la vérification des équipements sportifs et aires de jeux

#### Gestion du personnel

5. Prolongation d'une convention de mise à disposition avec le SMIRTOM de Beaugency
6. Mise à disposition de personnels à la Communauté de communes du Val d'Ardoux

#### Finances

7. Mise à disposition de locaux au SMETABA

#### Questions diverses

8. Vie des commissions municipales
9. Comptes-rendus des diverses réunions intercommunales
10. Informations diverses
11. Questions des membres du conseil municipal

### SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h00.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Mme Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Mme Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, conseillers municipaux délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, conseillers Municipaux,

### Étaient absents et excusés :

- Madame Marie HUBERT (pouvoir à M. Claude BOISSAY) et M. Philippe de TRISTAN (pouvoir à M. Gérard CORGNAC),

### Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

En préambule de la réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire signale qu'une cérémonie accompagnant le départ de Jean Zay au Panthéon est en cours à Orléans. Il signale que l'invitation reçue du Maire d'Orléans est arrivée après la convocation du conseil municipal, sans quoi la date du conseil aurait certainement été reportée pour permettre aux élus de participer à cette cérémonie.

Monsieur le Maire informe également du décès de M. Pierre Gouchault, survenu le 18 mai 2015 vers 3h00 du matin. Il rappelle le parcours de cet ancien combattant qui fut conseiller municipal de 1947 à 1971, pompier bénévole et investi dans la vie associative de la commune.

En hommage à ces deux défunts, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2015**

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur le Maire rappelle que le document a été modifié pour intégrer les remarques de deux élus de l'opposition transmises par email. Le document définitif est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délégations d'attribution et procédures internes en matière de commande publique**

Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération précisant les procédures internes en matière de commande publique. Il rappelle que le seuil légal d'intervention de la commission d'appel d'offres, fixé par le code des marchés publics, est de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

Dans un objectif de transparence de la vie municipale, et conformément aux engagements donnés, Monsieur le Maire souhaite formaliser le recours obligatoire à un groupe de travail composé des mêmes membres que la commission d'appel d'offres pour les marchés en procédure adaptée dès 60 000 € HT, tant en fournitures et services qu'en travaux. En-deça de ce seuil, la passation des marchés est déléguée au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT, lequel conserve toujours la possibilité de saisir une commission pour avis.

Pour mémoire, M. le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres est composée, outre le Maire qui la préside de droit, de trois membres titulaires (Alain GRILLON, Alain DIET, Gabriel PINSARD) et trois membres suppléants (Odile BOURGOIN, Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN).

Le groupe de travail sera chargé d'analyser les offres et de proposer un classement au Conseil municipal chargé de retenir les entreprises. En revanche, le décret du 2 septembre 2009 a supprimé le recours à une commission pour procéder à l'ouverture des plis, quel que soit le montant du marché, et a confié cette mission au pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire au maître d'œuvre ou aux services municipaux sous la surveillance et la responsabilité du Maire. La commission d'appel d'offres ou le groupe de travail peuvent ainsi se réunir sur la base d'un rapport de présentation des offres. Ce décret a modifié le code des marchés publics pour accélérer et simplifier les procédures administratives et ne pas imposer deux réunions d'une même commission sur le même marché.

Par ailleurs, il est proposé d'instituer que le Maire rende compte, lors de chaque conseil municipal, de l'ensemble des devis d'un montant supérieur à 5 000 € HT signés dans le cadre de sa délégation. Les membres du conseil municipal pourront ainsi disposer d'une information plus précise sur les engagements pris par la commune et poser le cas échéant des questions.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si la présente délibération a pour effet d'étendre les pouvoirs du maire. Monsieur le Maire répond que la délégation au maire est étendue par cette délibération mais que le corollaire est une amélioration de l'information du conseil municipal et une formalisation de l'accès à la commission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une consultation obligatoire pour avis d'un groupe de travail, composé des mêmes membres que la commission d'appel d'offres, chargé d'analyser les offres des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 60 000 € HT avant leur présentation au Conseil municipal, de déléguer au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des

marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour les marchés d'un montant inférieur à 60 000 € HT, et d'instituer une information systématique dès la séance suivante du conseil municipal pour tous les devis d'un montant supérieur à 5 000,00 € HT signés dans le cadre de sa délégation.

## TRAVAUX

### **3. Information sur le choix du maître d'œuvre pour les travaux de création d'une halle en centre bourg**

Monsieur Alain DIET rappelle que le Conseil municipal a délégué au Maire, lors de sa dernière réunion, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle en centre bourg.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée à laquelle cinq candidats ont répondu.

	Trait carré	V+C Architecture	Atelier Poinville	BHPR & Chevalier-Frinault	BBZ Architecture
Note financière (/40)	32,79	28,88	32,02	40	40
Note technique (/60)	55	50	50	50	60
Note totale (/100)	87,79	78,88	82,02	90	100
Montant de l'offre TTC	26 498,40 €	30 082,20 €	27 128,28 €	21 720,00 €	21 720,00 €

Après examen des candidatures et analyse des offres, Monsieur le Maire a procédé à l'attribution du marché à l'entreprise BBZ Architecture située à Mer (41) pour un montant de 21 720,00 € TTC. Ce montant est inférieur aux estimations de l'étude de faisabilité (29 647,80 €).

Monsieur Olivier JOUIN souhaite rappeler que lorsque la décision d'aller vers la réalisation de cette halle en centre ville, les élus avaient considéré qu'il serait nécessaire de ne pas perdre de vue une réflexion d'ensemble pour ce pâtre de maisons. Or, ces éléments ne sont pas apparents dans la commande confiée à l'architecte. Il souhaiterait que toutes les fonctions envisageables soient prises en compte : accueil des touristes, accueil des cyclotouristes, accueil des pèlerins, valorisation des productions locales, projet de musée... Il réaffirme que l'échéance de la demande de subvention ne doit pas priver les élus d'une vision globale. Monsieur le Maire confirme que dès l'architecte a posé comme point de départ d'élargir la réflexion à l'ensemble de l'ilot et qu'il aura ces éléments à l'esprit.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si l'architecte sera informé des pistes existantes pour l'utilisation de la Maison Lebrun, bien qu'elle ne fasse pas partie de sa mission. Monsieur Claude BOISSAY confirme qu'il lui sera remis le compte rendu de la réunion des commissions conjointes qui avait eu lieu pour réfléchir au projet de Halle et au devenir de la Maison Lebrun. Monsieur Grégory BUBENHEIMER rappelle qu'il s'agissait de pistes de réflexion mais qu'aucune décision n'avait été finalisée, dès lors le débat est toujours ouvert sur l'utilisation de ce bâtiment. Monsieur le Maire confirme que l'étude de faisabilité pour l'implantation de la bibliothèque dans les annexes de la maison Lebrun a posé un problème de surfaces insuffisantes et que la réflexion est donc toujours en cours.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte de la décision.

### **4. Groupement de commande pour la vérification des équipements sportifs et aires de jeux**

Monsieur Bertrand HUTTEL explique que la Communauté de communes du Val d'Ardoux a proposé à ses communes membres de constituer un groupement de commande pour un marché de vérification de sécurité des équipements sportifs et des aires de jeux.

Au regard des installations sportives et ludiques situées sur Cléry-Saint-André et de l'importance de prévenir les risques spécifiques à ces équipements, la commune est naturellement intéressée par ces vérifications. Le groupement de commande pourrait générer des économies pour la commune. La Communauté de communes du Val d'Ardoux serait le coordonateur du groupement de commande et chaque commune réglerait directement le coût de contrôle de ses installations au prestataire retenu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux et les communes de Dry, Jouy-le-Potier, Mareau-aux-Prés et Mezières-lez-Cléry.

## **GESTION DU PERSONNEL**

### **5. Prolongation d'une convention de mise à disposition de personnel avec le SMIRTOM de Beaugency**

Madame Sylvie THIERY rappelle que la commune met à disposition l'un de ses agents au SMIRTOM de Beaugency pour le gardiennage de la déchetterie intercommunale. La convention de mise à disposition de cet agent se termine fin juin 2015. Le syndicat a sollicité la prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2015.

Elle informe par ailleurs que le SMIRTOM de Beaugency a proposé récemment d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie le vendredi matin. Cette mesure a été décidée pour une période d'essai de 6 mois jusqu'en octobre 2015, mais pourra être reconduite au-delà si elle répond à un besoin de la population. Elle va conduire à rémunérer des heures complémentaires au gardien de la déchetterie, dont le coût sera intégralement refacturé au SMIRTOM.

Monsieur Daniel ZONCA dit que l'extension des horaires est effective depuis le début du mois de mai. Monsieur Gabriel PINSARD demande si l'information figurait dans le dernier « Info éclair ». Monsieur le Maire répond qu'elle n'y est pas car la décision a été notifiée à la commune après le bouclage de la lettre d'information.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la prolongation de la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du SMIRTOM de Beaugency jusqu'au 31 décembre 2015.

### **6. Mises à disposition d'agents à la Communauté de communes du Val d'Ardoux**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes du Val d'Ardoux souhaite engager un important programme de travaux de voirie pour la période 2015-2017. Elle a envisagé de se faire assister par un cabinet d'études pour l'élaboration de son marché de voirie.

Compte tenu que la communauté de communes doit par ailleurs débiter une réflexion sur la mutualisation des moyens avec ses communes membres, et dans un objectif de bonne gestion des deniers publics, Monsieur le Maire a proposé, après avoir recueilli l'avis du bureau municipal et des services, que des agents de la ville de Cléry-Saint-André puissent apporter un soutien technique à la communauté pour l'élaboration de son marché de voirie, solution beaucoup moins onéreuse le coût du recours à un cabinet extérieur. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission voirie et du bureau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Afin de formaliser ce soutien et de prévoir les modalités de remboursement du coût de ses agents par la Communauté de communes du Val d'Ardoux, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que d'autres cas de mutualisation existent à ce jour qui n'ont pas fait l'objet de conventions, il est proposé de les intégrer à la convention qui serait signée. Il s'agit :

- Des interventions des agents des services techniques pour le portage de repas et des réparations ponctuelles dans les bâtiments communautaires lorsque l'agent technique de la communauté est absent,
- De l'intervention d'un agent du service scolaire pour la restauration au centre de loisirs intercommunal de Jouy-le-Potier en juillet,
- De l'intervention d'un agent administratif pour divers travaux de communication de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

La convention rappellerait les règles légales applicables aux mises à disposition, préciserait si besoin certains éléments de fonctionnement, et fixerait les modalités de remboursement du coût des agents mis à disposition conformément au

code général des collectivités territoriales. La Communauté de communes du Val d'Ardoux indemnise la commune au coût réel chargé des agents.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit selon lui d'un premier pas important vers la mutualisation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à négocier et signer deux conventions de mise à disposition avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux conformément aux éléments exposés.

## **FINANCES**

### **7. Mise à disposition de locaux au SMETABA**

Monsieur Alain DIET informe les élus que le Syndicat du Bassin de l'Ardoux (SMETABA) procède actuellement au recrutement d'un technicien de rivières pour conduire les travaux de sa prochaine déclaration d'intérêt général. Le syndicat est installé depuis de nombreuses années dans un bureau à l'étage de la mairie de Cléry-Saint-André. Or, celui-ci ne permet pas d'accueillir un second agent.

Après examen des possibilités, la meilleure solution envisagée serait l'attribution d'un bureau plus spacieux disponible à l'étage de la mairie. A cette occasion, il est proposé de signer une convention avec le syndicat pour fixer les modalités d'occupation, et notamment le versement d'une indemnité de 150 euros par mois comprenant l'occupation du bureau et une participation aux charges courantes (eau, électricité, chauffage, ménage, internet...).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à négocier et signer une convention de mise à disposition de locaux avec le SMETABA reprenant les éléments ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **8. Vie des commissions municipales**

La Commission « Communication » se réunira le 19 mai à 18h30 pour travailler sur la refonte du site internet et sur le renouvellement des oriflammes.

La Commission « Action scolaire » se réunira le 19 mai à 18h30 pour travailler sur les dérogations scolaires, les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 et le projet d'aménagement du secteur de la Poule Blanche. Elle se réunira de nouveau le 2 juin à 18h30 pour une visite du chantier de l'école maternelle en présence de l'architecte.

Monsieur Bertrand HUTTEL indique qu'au cours de la réunion, il sera fait une présentation des résultats de l'étude d'aménagement du secteur de la Poule Blanche qui comporte notamment une inversion du sens de circulation rue de la Poule Blanche et sentier des Murailles. Il signale que si les services du conseil départemental du Loiret avaient émis de fortes réserves à l'inversion du sens de circulation dans un premier temps, un accord semble désormais possible à la condition d'installer un carrefour à feux à au croisement du Chemin des Bergerêts et de la Route de Meung. Il indique que le temps de monter les dossiers de subventions, ce projet pourrait voir le jour dès 2016.

Les commissions « Travaux, sécurité, circulation » et « Embellissement et Ville durable » se réuniront le 22 mai à 18h00 pour travailler sur les aménagements de voies cyclables et piétonnes à réaliser dans le cadre du plan de déplacement rural.

La commission « Urbanisme et Cadre de Vie » se réunira le 10 juin à 18h00 pour déterminer les noms des rues du lotissement des Hauts-Bergerêts.

### **9. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire se réunira le 11 juin 2015.

Le bureau communautaire s'est réuni le 23 avril 2015 en présence d'Odile BOURGOIN et Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 4 juin 2015.

La commission « Voirie – Aménagements extérieurs » s'est réunie le 28 avril 2015 à Jouy-le-Potier en présence de Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD et Daniel ZONCA.

La commission « Culture » s'est réunie le 22 avril 2015 en présence d'Odile BOURGOIN, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS et Brigitte MARTIN. Elle se réunira de nouveau le 21 mai 2015 à 18h30, à Cléry-Saint-André.

La commission « Communication » s'est réunie le 4 mai 2015. La commission « Economie tourisme » s'est réunie le 13 mai 2015.

Le groupe de travail « Mutualisation » se réunira le jeudi 21 mai à 17h00 à Cléry-Saint-André.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

La commission travaux s'est réunie le 17 avril 2015 en présence d'Alain GRILLON, Thierry TELLIER et Daniel ZONCA.

Le bureau syndical s'est réuni le 30 avril 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA. Il se réunira de nouveau le 20 mai 2015.

Le comité syndical s'est réuni le 11 mai 2015 sous la présence d'Alain GRILLON et en présence de Gérard CORGNAC, Nicole DESSIAUME, Alain DIET, Nathalie DUPUIS et Daniel ZONCA, membres titulaires, et de Catherine BURAUULT et Jean-Pierre LEFEBVRE, membres suppléants.

La prochaine réunion trimestrielle avec le fermier Véolia aura lieu le 9 juin 2015.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le comité syndical se réunira le 28 mai 2015 à Beaugency.

Le bureau syndical s'est réuni le 13 mai 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical ne s'est pas réuni depuis le 20 avril 2015.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Le comité syndical ne s'est pas réuni depuis le 20 avril 2015.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le bureau s'est réuni le 22 avril 2015.

Le conseil syndical se réunira le 8 juillet 2015 l'ordre du jour portera essentiellement sur le régime indemnitaire, l'approbation du programme pluriannuel et l'approbation de la convention sur la participation financière des communes.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le bureau s'est réuni le 12 mai 2015 à Ménestreau-en-Villette en présence de Gérard CORGNAC.

Une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres aura lieu le mardi 26 mai à 17h30 à Sigloy. Elle aura pour objet de présenter le rôle et les missions du Pays Sologne Val Sud et le travail sur l'agenda 21 du Pays.

Monsieur Gabriel PINSARD propose aux élus qui souhaitent s'y rendre de faire du co-voiturage.

## **10. Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 avril 2015, 155 demandeurs d'emploi (+ 9 par rapport à mars). La répartition de ces demandeurs est de 77 hommes et 78 femmes ; de 125 indemnisables (=) et 30 non-indemnisables (+ 9).

Monsieur le Maire informe qu'une fuite d'eau importante a eu lieu vendredi 15 mai sur une canalisation d'eau potable de l'avenue du Maréchal Foch. Monsieur Alain GRILLON, président du C3M, confirme qu'il s'agit d'un percement de la canalisation principale qui traverse la départementale et l'ovoïde des eaux usées. Les réparations d'urgence engagées ont permis un retour de l'eau pour tous les habitants dès vendredi après midi. La réparation est cependant provisoire et le C3M est en attente d'un rapport pour évaluer les travaux à engager. Ils devront être coordonnés avec la mairie qui souhaite procéder à la réfection des trottoirs de l'avenue Foch.

Monsieur Alain GRILLON continue en indiquant que l'ensemble des travaux auquel doit faire face le syndicat C3M vont l'obliger à augmenter le prix du mètre cube d'eau. Madame Anne-Sophie MOUZET demande quel est le coût total des différents travaux que doit réaliser le syndicat. Monsieur Alain GRILLON répond que 1,4 millions d'euros de travaux sont à réaliser sous 5 ans. L'avenue du Maréchal Foch à elle seule représente environ 400 000 euros de travaux mais c'est indispensable pour continuer de distribuer de l'eau de parfaite qualité, entièrement à la charge du syndicat qui ne bénéficie plus de subvention pour ce type de travaux. Monsieur Gabriel PINSARD demande si les travaux sur l'avenue Foch pourraient permettre de réaliser un réseau séparatif. Monsieur Alain GRILLON répond que ce n'est pas possible car cela coûterait environ 2 millions d'euros, au delà des capacités financières du syndicat, mais que sur les autres parties du réseau, un travail actif va être engagé pour lutter contre les eaux parasites.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande le montant de l'augmentation. Monsieur Alain GRILLON indique qu'il s'agit d'une augmentation de 12,9 % du coût du mètre cube, dès le 1er juillet 2015. Monsieur le Maire tempère en rappelant que le tarif de l'eau sur le territoire était cependant globalement plus faible que dans les communes limitrophes. La hausse représente 40 euros de plus par an pour un ménage moyen. Monsieur Alain GRILLON indique par ailleurs qu'une partie de la hausse est liée à la mise en place obligatoire d'un Fonds de solidarité pour l'acquittement des factures impayées.

Monsieur Thierry TELLIER demande les causes du percement de la canalisation, et notamment s'il s'agit d'un défaut d'entretien. Monsieur Daniel ZONCA indique que la canalisation concernée datait de 1947 à 1950. Or, la durée de vie d'une canalisation de ce type est de 40 à 50 années. Il s'agit donc de l'effet du temps.

Monsieur le Maire informe les élus que la Gendarmerie Nationale lui a fait part que plusieurs vols avec effractions chez des particuliers avaient été commis sur la commune au cours du week-end de l'Ascension. Il souhaite appeler chacun à la vigilance. Monsieur Gabriel PINSARD demande que mise en place de « voisins vigilants » puisse être étudiée. Monsieur Thierry TELLIER demande que l'on relance la réflexion sur la mise en place de vidéoprotection sur la commune.

## 11. Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur Daniel ZONCA signale un problème de stationnement gênant délibéré et répété dans la rue du Cloître et demande quelles mesures peuvent être prises. Monsieur le Maire propose, qu'en l'absence de garde-champêtre, des élus aillent rencontrer le contrevenant pour engager une médiation et qu'en cas d'échec il soit fait appel à la gendarmerie.

La séance est levée à 20h00.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le lundi 29 juin 2015, à 19 heures. Le suivant se tiendra le 31 août 2015.